

Rapport 2019



ECAR
1810

Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention

Sommaire

Les chiffres-clés de 2019 / 2

Grandes lignes 2019 / 3

Assurance / 4 - 7

Patrimoine bâti / 4 - 5

Sinistres / 5 - 7

Primes / Estimations / Réassurance / 7

Prévention / 8 - 9

ECAPi / Permis de construire / Subventions / 8

Formations / 9

Intervention / 11 - 14

Costradis / Promotions des sapeurs-pompiers / 11 - 12

Centre de formation de Couvet / Piste d'entraînement /

Formation certifiée / 12

Subventions / Organisation cantonale / 13

Régions et détachements de premier secours / 14

Administration/Finances / 15 - 16

Capital et Réserves / Cadre légal / Placements / Informatique / 15

Immeuble Place de la Gare 4 / 16

ECAP / 17 - 19

Chambre d'assurance immobilière / Organisation

et collaborateurs / 17 - 18

Experts externes / 19

Finances / 21

Résultats généraux / Révision et approbation des comptes / 21

Rapport de révision / 22 - 23

Bilan / 24

Comptes de profits et pertes / 25

Flux de trésorerie / 26

Variation des capitaux propres / 27

Annexes / 28 - 52

Principes de présentation des comptes et d'évaluation / 29 - 33

Commentaires relatifs au bilan / 34 - 42

Commentaires relatifs au compte de profits et pertes / 43

Informations sectorielles / 44 - 50

Annexes aux comptes annuels / 51 - 52

Les chiffres-clés de 2019

Bâtiments assurés

50'147

49'753

Capitaux assurés

56'895'303'250

56'145'238'266

Primes encaissées

35'964'410

36'233'434

Taux de prime moyen

0.631%

0.645%

Sinistres feu

224

248

Sinistres éléments naturels

778

1'873

Domages feu

4'295'339

6'083'167

Domages éléments naturels

14'921'344

5'086'567

Domages totaux

19'216'684

11'169'734

Domages (en % du capital assuré)

0.337%

0.199%

Fonds de réserve

183'260'558

179'761'999

Réserves (en % du capital assuré)

3.22%

3.07%

■ 2019
■ 2018





Grandes lignes 2019

La nuit du 21 au 22 juin a cruellement marqué de son sceau toute l'année 2019. Intervention, assurance et prévention, les trois secteurs de l'ECAP ont successivement été impliqués dans la gestion de l'événement qui a frappé le Val-de-Ruz.

Rarement de mémoire d'Etablissement cantonal, les forces de la nature n'avaient atteint les habitants du canton de manière si violente et localisée. A circonstances extraordinaires, organisation extraordinaire, les moyens humains et techniques mis en place à cette occasion, dans des délais très courts, ont montré le potentiel de collaboration de multiples instances cantonales face à une situation qui ne pouvait guère être anticipée. Soutenus par les services informatique et géomatique du canton, les experts de l'ECAP, fortement impliqués, ont bénéficié sur le terrain de moyens performants pour enregistrer et documenter chaque sinistre.

Fort heureusement, à l'exception de cet épisode tragique, l'actualité a été calme tout au long de l'année, tant en ce qui concerne le feu que les éléments naturels, permettant à l'assurance de réaliser un résultat proche de son budget. Par ailleurs, l'évolution exceptionnelle des marchés financiers a généré un bénéfice sur placements important, malgré une stratégie très prudente. La conjugaison de ces éléments permet à l'ECAP de réaliser une très bonne performance en 2019, au-delà des prévisions budgétaires.

Ce résultat montre à quel point les exercices de l'Etablissement cantonal sont volatils et imprévisibles. A côté d'un socle maîtrisé de frais de fonctionnement, la sinistralité constitue une donnée dont l'évolution à long terme est relativement bien connue, mais dont les fluctuations annuelles sont aléatoires. Que feu et éléments naturels se combinent comme en 2013 ou se compensent à l'image de l'année écoulée et le résultat technique diffère fondamentalement. Que les marchés financiers performant ou plongent, le bénéfice annuel reflète l'humeur boursière. Les principes de transparence prévalant en matière de comptabilité de l'ECAP donnent une vision fidèle de ces variations dont l'amplitude peut surprendre, mais qui sont inhérentes à la mission qui nous est confiée.

Parmi les événements marquants de 2019, il faut relever l'élaboration d'un nouveau tarif plus simple et plus avantageux pour la grande majorité des assurés. La facturation des primes 2020, intervenue au mois de décembre, reflète une baisse d'entrée de primes pour l'Etablissement de plus de 1.5 million au profit direct des propriétaires neuchâtelois.

Les projets initiés en 2018 se sont poursuivis de manière satisfaisante. La restructuration du bâtiment de la Place de la Gare à Neuchâtel s'est achevée comme prévu à la fin du premier semestre. Les locaux ont pu être réintégrés le 14 juin par l'ensemble du personnel. La nouvelle conception des bureaux, plus ouverts et lumineux, a rencontré l'adhésion tant du personnel que des visiteurs ponctuels. Cette transformation réussie a permis en outre la création de 16 chambres au profit de l'hôtel voisin.

L'année s'est conclue avec le dépôt de la demande de permis de construire pour la piste de Couvet, au terme de l'élaboration d'un projet qui a permis à de nombreux partenaires de l'ECAP de faire part de leurs besoins en infrastructures de formation pratique.

Les réalisations de 2019 tracent déjà en grande partie les objectifs de l'ECAP pour 2020, tant en ce qui concerne l'avancement des projets en cours que la fin du traitement des sinistres de Val-de-Ruz.

Au final, l'exercice se conclut par un bénéfice de 16.3 millions après prise en compte des versements de la réassurance et attribution à la réserve de fluctuation de valeur.

Alain Ribaux

**Président de la Chambre
d'assurance immobilière**



Jean-Michel Brunner

Directeur de l'ECAP

Assurance

Après une première baisse de tarif en 2016, l'ECAP a remis l'ouvrage sur le métier et a révisé en profondeur son règlement tarifaire en 2019. Baisse moyenne de 4.2 %, réduction des classes de risques, suppression de majorations et réductions et refonte du système de franchise. Ces nouveaux principes, entrant en vigueur avec la facturation 2020, s'inscrivent dans une démarche de simplification et d'équité. Les statistiques et études de sinistralité ont montré le bienfondé de la réduction, de quatre à trois, du nombre de classes de risque et de construction. Ces dernières sont dorénavant plus fortement basées sur les critères des prescriptions incendie de l'AEAI. Quant au nouveau système de franchise temporaire, il remplace de manière plus incitative les majorations et réductions précédemment en vigueur. En cas de non-respect d'exigences liées au permis de construire ou en l'absence de mesures en cas de sinistres à répétition, une franchise significative pourra être appliquée jusqu'à la mise en conformité. Certaines mesures induites par ce nouveau tarif, en particulier le reclassement des bâtiments, exigeront, de cas en cas, une visite sur site afin de garantir l'adéquation aux nouveaux critères.

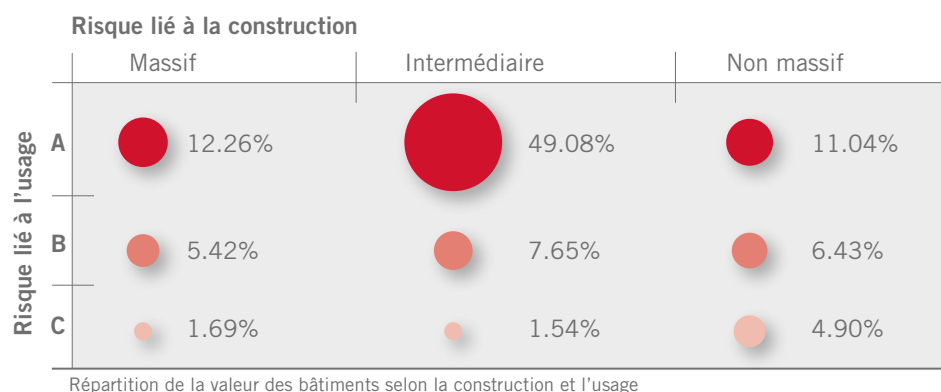
Patrimoine bâti

Un seuil symbolique a été franchi! Au mois d'octobre 2019, l'ECAP a passé le cap des 50'000 polices d'assurance, reflétant ainsi l'accroissement du nombre de bâtiments sur le territoire cantonal. Pour mémoire, les étapes précédentes en terme d'effectifs de bâtiments remontaient respectivement à 1977 (35'000), 1990 (40'000) et 2003 (45'000). Pour l'anecdote, au 31 décembre 1817, la Chambre d'assurance de la principauté de Neuchâtel et Valangin assurait déjà 7'455 bâtiments sur le territoire cantonal.

La valeur du patrimoine bâti neuchâtelois, assuré par l'ECAP, se monte à fin 2019 à 56.984 milliards de francs en augmentation de 1.5 % sur 12 mois. C'est la région Val-de-Travers qui connaît la plus forte augmentation de valeur (+2.57 %) alors que les 3 autres régions se situent toutes en 1.43 et 1.45 %. Si aucune modification d'indice n'influence ces taux, un effort particulier a été consenti pour rattraper un certain retard d'estimations dans la région Val-de-Travers et respecter la périodicité de 10 ans entre deux estimations. Cette augmentation est donc partiellement due à un effet statistique.

Types de construction et classes d'usage

L'introduction du tarif 2020 a entraîné une refonte du système de classement des bâtiments. Les 16 classes de risque existant depuis 2003 ont été réduites à 9. En fonction de leur construction, les bâtiments sont répartis entre les types massifs, intermédiaires et non massifs et selon leur usage en classe de risque faible (A), moyen (B) et élevé (C).



Près de la moitié des bâtiments du canton appartiennent à la classe A-Intermédiaire, c'est-à-dire que leurs structures porteuses verticales et horizontales, leurs façades et/ou leur toiture sont entre 50 et 80 % incombustibles.



Indice

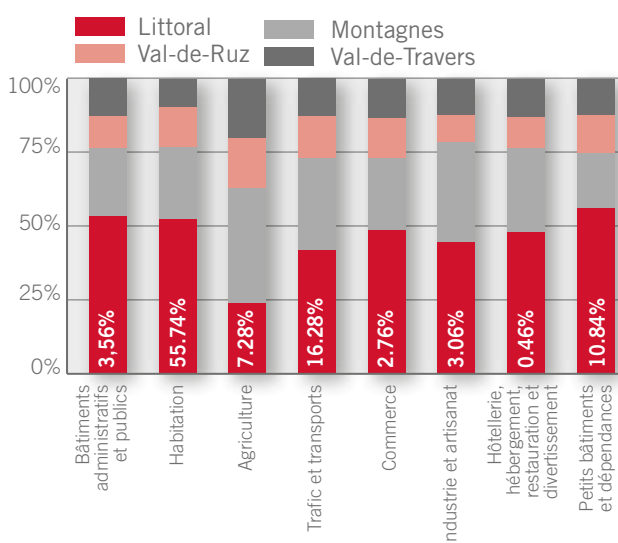
Lors de sa séance du mois d'août 2019, la Chambre d'assurance immobilière a décidé de maintenir l'indice ECAP au même niveau que l'année précédente, soit 118 points, la variation de l'indice de référence n'ayant pas été jugée significative. En effet, l'indice des prix de la construction Mittelland calculé par l'Office fédéral de la statistique a connu une hausse de 1.19%, d'avril 2018 à avril 2019, retrouvant ainsi sa valeur de 2012. Le niveau actuel de l'indice ECAP garantit une indemnisation des sinistres conforme aux coûts du marché.

Sinistres

Si l'on pouvait faire abstraction de l'épisode catastrophique des 21-22 juin, l'année 2019 aurait constitué un record dans les annales de l'ECAP. En effet, la sinistralité due au feu a été particulièrement faible (2^e plus basse des 30 dernières années). Il en serait allé de même des dommages dus aux éléments naturels qui se situent environ 30% en dessous de la moyenne des années précédentes.

Dans la réalité, les dommages sont les plus élevés des 20 dernières années, à l'exception de 2013 qui avait vu se combiner une grêle historique et de nombreux incendies importants.

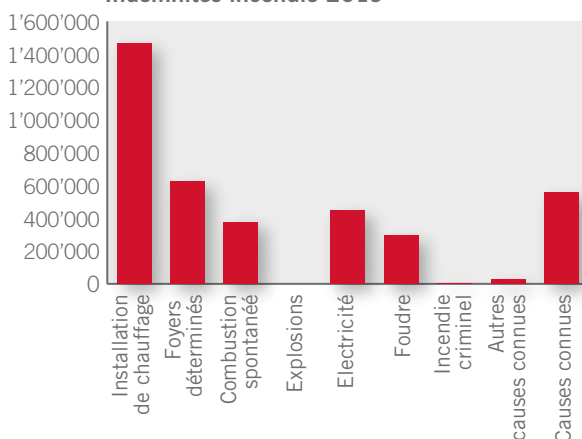
Usages des bâtiments selon la région
(part des valeurs ajoutées)



Dommages incendies

Si le nombre de sinistres est proche de celui de l'année précédente (2019: 224, 2018: 248), leurs conséquences sont sans commune mesure. Seul un cas dépasse le million de francs alors que la moyenne des sinistres est inférieure à 16'500 francs. Les causes de sinistres affichent également une grande disparité. En 2018, les dommages dus à l'électricité (courts-circuits ou installations défectueuses) se révélaient être la cause principale des dommages, en 2019 ce sont les installations de chauffages qui sont à l'origine de près de 40% des indemnités. La foudre a, pour sa part, causé près de 8% des dommages, alors qu'elle ne représentait que 3% une année plus tôt. Il faut aussi relever que les sinistres dont la cause n'a pas pu être déterminée avec certitude ne constituent qu'un peu moins de 15% des dommages (2018: 49%), même si le nombre de cas non élucidés ne varie pratiquement pas (2019: 12; 2018: 14).

Indemnités incendie 2019

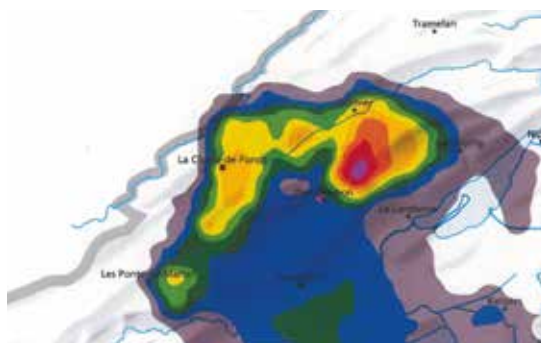


Dommmages éléments naturels

Il aura suffi de 3 heures dans la nuit du 21 au 22 juin pour faire de 2019 une année que l'on n'oubliera, ni dans la mémoire des habitants de Val-de-Ruz, ni dans les statistiques de l'ECAP. Comme le résume l'État-major de l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton du Neuchâtel (ORCCAN) dans son rapport, «un violent orage stationnaire a éclaté vers 22h00 vendredi 21 juin au nord-est du Val-de-Ruz, au-dessus de la localité du Pâquier. L'équivalent d'un mois de précipitations est tombé en moins de 3 heures, pratiquement au même endroit.»

Grossis par les eaux de ruissellement provenant des versants boisés voisins, les cours d'eau du Ruz Chasseran et du Seyon ont massivement débordé, leurs débits dépassant rapidement la capacité de leurs lits et vraisemblablement celle des ouvrages de protection existants (bassin-tampon en aval du Pâquier et ouvrage de décharge en amont de Villiers). Charriant gravats, pierres, branches et troncs, l'eau a rapidement recouvert le fond de la vallée entre les villages du Pâquier, Villiers et Dombresson. La violence des flots, semblables à une lave torrentielle déferlant en vagues successives, a emporté plusieurs dizaines de véhicules, arrachant des arbres et inondant de nombreux bâtiments. Une personne est décédée et plusieurs blessés sont à déplorer. Plus de trois cents immeubles ont été touchés.

L'inspectorat des sapeurs-pompiers, présent sur les lieux dès le milieu de la nuit a rapidement passé le témoin aux experts de l'assurance. Au vu de l'ampleur des dommages, il a été décidé d'établir une antenne à Dombresson pour offrir un appui aux assurés. Grâce à l'aide du Service informatique de l'Entité neuchâteloise et du Service de la géomatique, des solutions permettant la répartition des secteurs entre les 7 experts dépêchés sur place, la saisie des données et le suivi des cas sur le terrain en temps réel ont été mis en place en quelques heures.



Extrait de l'animation précipitations de Meteosuisse

En définitive, cet épisode dont le temps de retour a été estimé à 150 ans, a causé 327 sinistres pour un coût total de 13.84 millions. La violence de l'événement peut être comparée au passage de Lothar en 1999. À l'époque, la presque totalité du canton avait été touchée provoquant plus de 4'700 sinistres pour 11 millions de francs, soit environ 12.2 millions, à la valeur d'aujourd'hui. Le coût moyen des dommages de Lothar se situait à 2'340 francs par cas, celui de Val-de-Ruz est supérieur à 42'300 francs.



Considérant l'ampleur des dégâts et la détresse des propriétaires touchés, la Chambre d'assurance immobilière a très rapidement décidé de débloquer des fonds supplémentaires, à hauteur d'un maximum de 700'000 francs, pour expertiser et indemniser certains dommages survenus aux alentours des bâtiments. Il a en outre été procédé à un versement de 100'000 francs en faveur du fonds d'aide aux victimes.

Durant le reste de l'année, le vent (730'000 francs), la



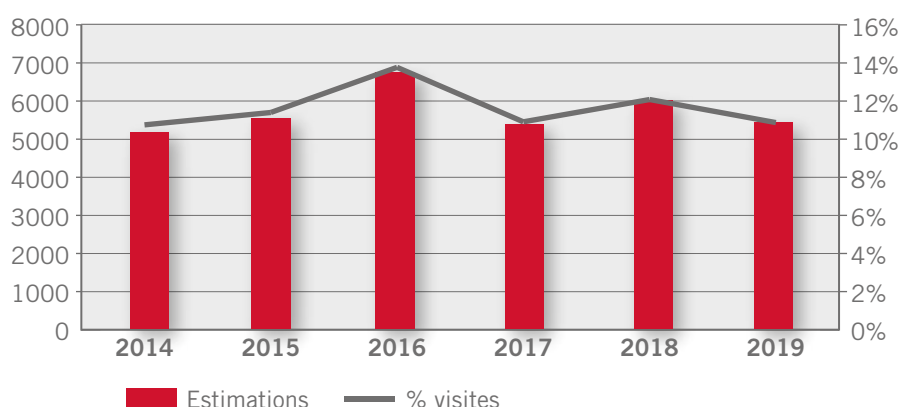
neige (111'000 francs), ou la grêle (19'000 francs) auront causé pour moins d'un million de dégâts au total.

Primes

Grâce à une sinistralité basse et malgré des marchés financiers en berne en 2018, un rabais de 15% de la prime de base 2019 a pu être accordé. Les primes et contributions 2019 encaissées par l'ECAP se montent à 35.9 millions de francs. Le rabais dont ont bénéficié uniformément tous les assurés représente près de 2.2 millions.

Estimations

Le sinistre de Val-de-Ruz ayant mobilisé tous les experts internes et plusieurs externes, le nombre budgété de 6'000 estimations n'a pas pu être atteint. Ce sont néanmoins 5'450 visites, soit 10.87% des bâtiments du canton, qui ont été réalisées en 2019. Malgré cela, le rythme décennal dont le principe est défini par la loi est respecté à quelques exceptions près, garantissant des valeurs d'assurance le plus exact possible en cas de sinistre.



Réassurance

2019 aura marqué une étape importante de la réassurance contre les incendies. Un nouveau modèle a été proposé aux ECAs par leur instance faitière, l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Pour la première fois, il est possible de se réassurer, non plus uniquement contre les conséquences d'un sinistre isolé, mais contre la totalité des dommages survenus durant une année. Ce nouveau modèle a permis à l'ECAP de relever sa franchise annuelle de 3 à 5 millions par sinistre isolé, tout en s'assurant une meilleure protection lors d'un exercice particulièrement affecté par des sinistres de moyenne importance. Dès le 1er janvier 2020, la limite annuelle, dite stop loss, est fixée à 20 millions, au-delà desquels le 90% des dommages est pris en charge par la réassurance.

Inchangée, la couverture contre les éléments naturels a été sollicitée cette année et permettra d'alléger de plus de 4 millions la charge due aux sinistres, en particulier de Val-de-Ruz.

Compte tenu des réserves financières de l'ECAP qui permettent d'absorber les fluctuations courantes de la sinistralité, la réassurance se confirme comme le moyen de garantir la pérennité de l'établissement en cas d'événement exceptionnel. Elle ne sert pas à lisser les résultats annuels dont la variation est inhérente au métier d'assureur.

Prévention

Comme prévu, 2019 a été une «année blanche» en ce qui concerne les réunions plénières entre les commissions communales de police du feu et l'ECAP. Le changement de calendrier des assemblées annuelles et des cours biennaux en est la cause. Dès 2020 les assemblées seront fixées au mois de mars et les cours de formation des commissaires seront organisés à l'automne dans la foulée des élections communales. Ce nouveau rythme permet de fournir plus rapidement les informations nécessaires aux commissaires et de mieux coller aux besoins des communes.

ECAPi

Comme prévu, le centre d'information de l'ECAP (ECAPi) consacré à la prévention contre les dommages dus aux incendies et aux éléments naturels a fait peau neuve. Dans le cadre du réaménagement des locaux de la Place de la Gare, un nouvel espace lui a été attribué. Soutenu par des moyens audiovisuels attractifs, le centre présente, d'une part, les dangers dus aux incendies et aux éléments naturels et, d'autre part, les solutions de prévention permettant de s'en protéger.

Il est ouvert trois matins par semaine ou sur rendez-vous pour des conseils et des démonstrations à destination des particuliers et des professionnels.

Permis de construire

L'activité de préavis des permis de construire représente une charge importante du secteur Prévention. En 2019, outre les 708 dossiers IN traités par les experts en prévention incendie, 1005 dossiers EN traités ont fait l'objet de recommandations en lien avec la prévention contre les éléments de la nature, en particulier sous l'angle des dangers météorologiques.

Selon la classification de l'AEAI, le 67% des demandes de préavis concernait des habitations individuelles ou de petits immeubles sans risques particuliers (AQ1). Deux pour cent étaient constitués par des bâtiments dits à risques modérés (AQ2), en fonction de leur affectation et de leur hauteur. Seul 3 cas relevaient du degré 3 de l'assurance qualité (AQ3), soit des bâtiments à risques élevés.

Subventions

L'année 2019 a été une année de transition en matière de subventions. En effet, de nombreuses promesses en cours ont été traitées selon l'ancien règlement de 2014 alors qu'une majorité était déjà soumise aux nouvelles conditions entrées en vigueur en mars 2018. L'impact financier du nouveau règlement ne pourra donc être pleinement établi qu'à l'issue de l'exercice 2020.

Subventions par type de mesures

Extinction 0.1%

Divers 0.4%

Evacuation 0.7%

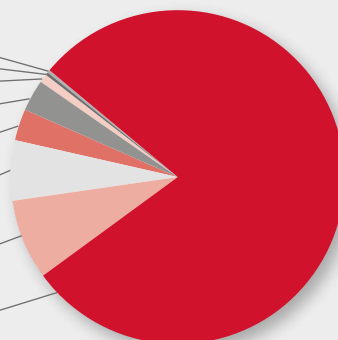
Eléments naturels 3.0%

Protection foudre 3.1%

Formation 6.0%

Détection / asservissement 7.7%

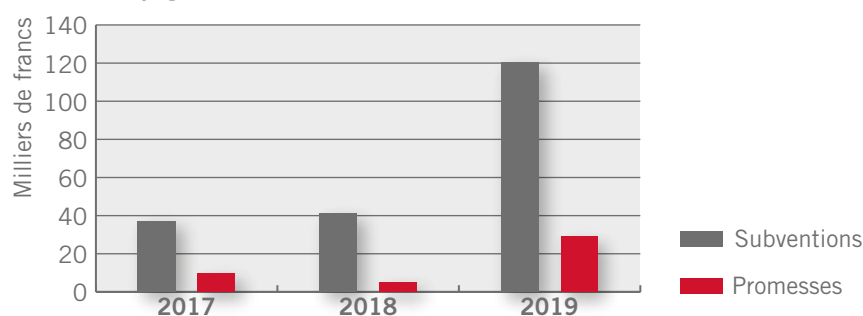
Cloisonnement 79.0%



On constate néanmoins que les demandes pour le soutien de mesures volontaires de prévention incendie ne faiblit pas. En 2019, ce ne sont pas moins de 1'146'624 francs qui ont été octroyés, dont les 80 % concernaient des mesures de cloisonnements anti-feu.

La campagne en faveur des EMS entre également dans une phase de réalisation. Après deux années où les différents établissements médico-sociaux ont identifié leurs besoins et évalué leurs coûts et priorités, des budgets ont pu être débloqués pour mettre en œuvre, dans un premier temps, les mesures jugées nécessaires, puis celles considérées comme souhaitables au regard de la sécurité des résidents et du personnel.

Campagne EMS



Formations

Au vu du succès rencontré par la formation dispensée aux architectes en 2018, une session complémentaire a été organisée en octobre 2019. Elle a permis de fournir à une quarantaine de professionnels supplémentaires de la planification toutes les informations destinées à définir les mesures de protection incendie à prendre dans le cas des projets «simples» en degré 1 d'Assurance Qualité. Cette formation a ainsi contribué à anticiper la fin de la période transitoire prévue par les prescriptions de l'AEAI. Dès le 1^{er} janvier 2020, sauf exception admise par l'ECAP, tous les projets de constructions présentant un risque (AQ2 - AQ4) devront être menés, sous l'angle de la protection incendie, par des personnes qualifiées, titulaires d'un brevet ou d'un diplôme reconnu par l'AEAI.

A la demande de nombreux établissements scolaires, une formation destinée aux personnes de contact en prévention incendie dans les écoles (PERCOPI) a été mise sur pied suite à celles de 2006 et 2014. Elle vise à leur donner les connaissances de base nécessaires concernant les mesures à prendre pour garantir la sécurité des élèves et des enseignants.

Au cours de cinq sessions d'une quarantaine de participants, la formation a permis à plus de 200 personnes d'être sensibilisées au risque d'incendie. Durant le cours, elles ont eu la possibilité de se familiariser avec divers concepts tels que les procédures d'alarme, l'évacuation des personnes, la mise en lieu sûr des valeurs ou les relations avec les sapeurs-pompiers. Plusieurs exercices pratiques leur ont également permis de faire face à des situations concrètes, grâce à une collaboration avec le personnel du secteur Intervention.

Organisé en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire, ce cours a rencontré un excellent accueil, confirmé par l'évaluation de la HEP-BEJUNE.



Intervention

En vigueur depuis 2013, la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours, continue, par la volonté des responsables politiques, opérationnels et de l'ECAP de remodeler le paysage de la défense incendie neuchâteloise. La structure en région, la mise en place d'un commandement unique des missions de secours, la rationalisation des points de départ sont quelques-unes des mesures phares de cette réforme et sont en place depuis quelques années déjà. Il reste toutefois encore beaucoup à faire et des réflexions en profondeur sur la coordination des services de secours et de protection de la population sont en cours pour doter notre canton de structures efficaces adaptées aux risques effectifs et aux moyens de nos collectivités. C'est dans cette direction, chacun à son niveau, que l'ECAP et ses partenaires ont œuvré en 2019.

Costradis

La commission stratégique de la défense incendie et des secours s'est retrouvée quatre fois durant l'année, sous la présidence de l'ECAP. Au mois de février, elle a pris acte du rapport final du projet ODIN (organisation de la défense incendie neuchâteloise). Ce rapport approfondit les pistes de nouvelle organisation et de réduction des coûts évoquées en 2017 et 2018. Des discussions, tant entre les communes et l'Etat qu'avec les autres partenaires de sécurité, sont en cours afin d'assurer une coordination efficace et l'exploitation de toutes les synergies possibles. Dans ce cadre, la Costradis a sollicité du Conseil d'Etat la révision de l'arrêté sur le standard cantonal de sécurité.

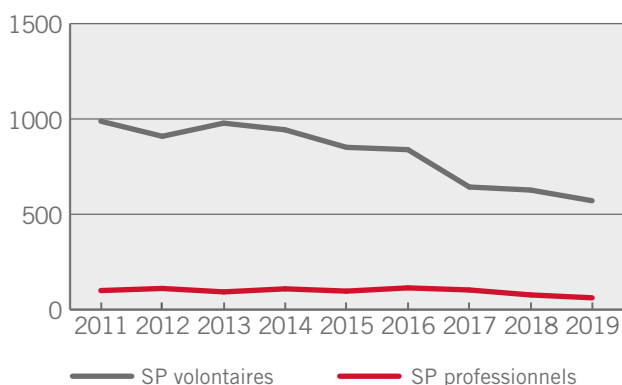
La commission a également validé le rapport de l'ECAP prévoyant la constitution d'un groupe de soutien technique et d'analyse (GSTA). Faisant appel à diverses ressources, tant issues des secteurs privé et public que d'autres cantons, il permettra de faire face à des situations particulières requérant des compétences pointues en matière de défense ABC (atomique, biologique et chimique).

Au mois de novembre, elle s'est penchée sur le rapport élaboré par l'ECAP et les commandants de régions concernant la défense contre les feux de surfaces et de forêts. L'objectif est de mettre en place au Val-de-Ruz une structure centralisée qui puisse intervenir dans l'ensemble du canton. Par la réaffectation d'un véhicule existant et en équipant et formant un détachement de sapeurs-pompiers volontaires, le canton de Neuchâtel pourra faire face à des événements de moyenne importance. Une réflexion plus large quant à l'évolution des risques, les mesures de prévention et les moyens de combattre des sinistres de grande ampleur sera menée avec l'ensemble des partenaires privés et publics.

Promotions des sapeurs-pompiers

L'effectif des sapeurs-pompiers volontaires continue de se réduire (-8.9% entre 2018 et 2019). L'organisation mise en place et les moyens, dont les différents détachements de premiers secours (DPS) sont dotés, permettent encore de pallier cette baisse. Celle-ci reste toutefois très préoccupante et commence à interpeler sur la pérennité à long terme

Evolution des effectifs



d'un système de milice. Il s'avère que les efforts entrepris par les régions, la fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel et l'ECAP ont partiellement porté leurs fruits. Le nombre de nouvelles recrues a sensiblement augmenté suite aux campagnes de promotion réalisées. Il ne réussit toutefois pas à compenser la réduction de la durée d'engagement des sapeurs-pompiers déjà incorporés.

En complément de la campagne destinée à renforcer les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, 2019 a vu la préparation d'une campagne romande visant à promouvoir leur rôle auprès des employeurs. Sous l'impulsion de l'ECAP, les ECAs romands se sont entendus en vue de mener une action coordonnée pour expliquer et valoriser la contribution des sapeurs-pompiers comme employés. Il s'agit de mettre en évidence les compétences acquises lors du cursus de formation dans leurs corps respectifs et leur apport certain en cas de sinistre dans l'entreprise.

Centre de formation de Couvet

L'année 2019 a été une année de changements au centre de Couvet. Suite au départ à la retraite de deux collaborateurs en quelques mois, l'organisation des tâches a été revue, en particulier en ce qui concerne la logistique des cours. Leur remplacement par deux nouveaux instructeurs a permis d'étoffer les compétences, notamment en matière de formation sur les phénomènes thermiques. Chaque instructeur assure dorénavant une gestion transversale complète des cours dont il a la responsabilité, de l'organisation au suivi des évaluations.

L'activité présente une grande stabilité par rapport à l'exercice précédent, tant en ce qui concerne le nombre de cours (2019: 54, 2018: 53) que de participants (2019: 768, 2018: 791). Les instructeurs, de l'ECAP, pompiers professionnels ou miliciens ont consacré 187 jours/hommes à la formation des sapeurs-pompiers, en priorité, mais aussi des PERCOPI (voir chapitre Prévention) et des membres des groupe d'intervention en entreprises.

Les cours fédéraux de formation continue pour les sapeurs-pompiers, cadres, spécialistes et instructeurs neuchâtelois, volontaires et professionnels que l'ECAP finance continuent de recueillir un large succès avec 139 participants qui ont suivi en moyenne 2.15 jours de cours chacun.

De plus, le centre à Couvet a accueilli quatre sessions de formations complémentaires pour instructeurs ainsi que deux sessions de procédure de sélection des instructeurs fédéraux (Phase III) qui ont réuni participants et formateurs issus des sept cantons latins.

Piste d'entraînement

Le projet de réhabilitation et d'extension de la piste de la Presta suit son cours. Après l'adjudication du mandat d'architecte, plusieurs groupes de travail ont été constitués, réunissant l'ensemble des partenaires intéressés par le projet. Outre les instances représentant l'ECAP (intervention et prévention), les sapeurs-pompiers et la PCI, la police neuchâteloise a participé à la définition des infrastructures souhaitables. Un soin particulier a été accordé à la communication avec la commune de Val-de-Travers et les riverains afin de les informer et de rechercher de possibles synergies. Après l'élaboration de plusieurs variantes d'implantation des infrastructures, un projet répondant aux divers besoins a été retenu. Le dossier de plans a fait l'objet d'une demande de permis de construire en cours de traitement auprès des autorités compétentes.

Formation certifiée

Au printemps 2019, une première volée de sapeurs-pompiers a débuté la nouvelle filière de formation. Le cours de base à Couvet a été raccourci de 10 à 5 jours, complété par une formation dispensée par les régions. Du 3 au 7 septembre, la deuxième édition de ce cours de base a fait l'objet d'un audit, réalisé à la demande de l'ECAP, en vue d'obtenir une certification de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers. L'auditeur mandaté a confirmé que ce cours répondait aux critères fixés par les instances supra-cantoniales en matière de formation de base et complémentaire. Une brève cérémonie a eu lieu le 9 décembre au centre de Couvet au cours de laquelle le certificat «Quality Label» a été remis à l'ECAP en présence de représentants politiques et sapeurs-pompiers des 4 régions.



Subventions

Adductions d'eau

Au cours de l'exercice, 26 dossiers ont fait l'objet de versements de subventions. La plupart d'entre eux ont concerné des bornes hydrantes dans le souci permanent d'améliorer la disponibilité de l'eau d'extinction pour les sapeurs-pompiers. Un gros projet d'amélioration d'un réseau s'est clôturé en 2019, il s'agit de l'extinction du réseau d'adduction dans le secteur de la Sombaille à la Chaux-de-Fonds, pour lequel l'ECAP est intervenu à hauteur de 93'000 francs au terme d'un long processus démarré en 2011.

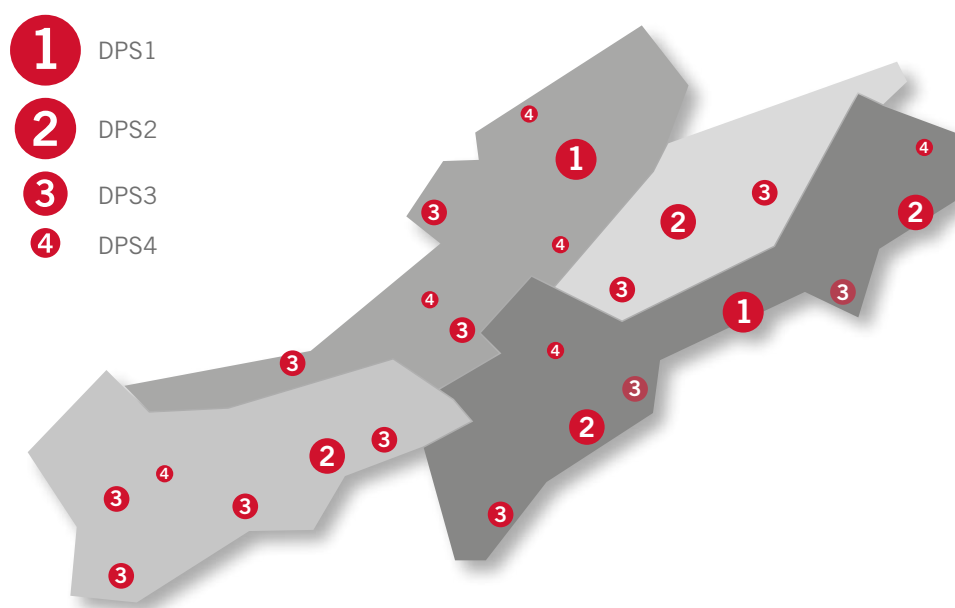
Organisation cantonale

L'harmonisation des pratiques et des processus se poursuit dans le canton. En 2019, suite à la reprise de la gestion des dossiers d'intervention par l'ECAP, c'est l'accès aux bâtiments reliés à la centrale d'urgence (CNU) qui a fait l'objet d'une réorganisation. Pour des questions de sécurité, mais aussi en raison de la digitalisation des dossiers, il n'est plus possible aux sapeurs-pompiers de détenir un grand nombre de clés, stockées dans leurs casernes ou leurs véhicules. Tous les bâtiments au bénéfice d'un système de détection relié devront à l'avenir être munis d'un réceptacle à clé sécurisé pouvant être ouvert par les pompiers. Certains véhicules de première intervention des détachements de premiers secours (DPS) sont équipés de coffrets contenant les clés d'ouverture de ces réceptacles. Seuls les sapeurs-pompiers et les collaborateurs du bureau technique de l'ECAP seront en mesure d'accéder à ce coffret. Cette organisation garantit des accès plus simples et plus sûrs en cas de sinistre et allège la gestion des dossiers d'intervention.



Régions et détachements de premier secours

Au mois de mars 2019, le Conseil d'Etat a sanctionné le règlement général du nouveau syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) qui regroupe sous une organisation et un commandement uniques la défense incendie, la protection civile et l'organe de conduite régional (OCRg). Il s'agit-là d'une nouvelle étape dans la réorganisation des secours du canton qui devra, entre autres, permettre de développer les complémentarités entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels.



En 2019, le commandement des régions a été assumé comme suit :

Région Littoral	
Commandant de région	lt-col. Florian Chédel.
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	maj. Jean-Claude Bonvin
Région Val-de-Travers	
Commandant de région	maj. Patrick Piaget
Région Val-de-Ruz	
Commandant de région	maj. Patrick Vuilleumier
Région des Montagnes	
Commandant de région	lt-col. Thierry König
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Jean-Marie Röthlisberger



Administration / Finances

Capital et Réserves

Afin de s'assurer de sa solvabilité par rapport aux risques potentiellement encourus et plus globalement de juger du niveau d'adéquation de ses réserves, l'ECAP confie périodiquement un mandat d'analyse à son instance faitière, l'UIR. Le dernier rapport avait été remis au printemps 2015. Une réactualisation a donc été demandée sur la base du résultat 2018 et en fonction des travaux de révision du tarif.

Il ressort du rapport de l'étude que l'ECAP est doté de réserves suffisantes lui permettant d'affronter les risques tels qu'anticipés par les modèles utilisés par les principaux réassureurs. Le ratio de solvabilité (capital porteur de risque/capital minimal) de 175 % permet de remplir les exigences élevées de dotation en capital imposée aux ECAs. Celles-ci sont supérieures aux normes prévalant pour les assureurs privés en raison de la couverture illimitée des dommages qui est imposée aux ECAs par la loi. L'absence de garantie de l'Etat contribue également à la nécessité d'une capitalisation adéquate.

Cadre légal

A la demande de l'ECAP, le règlement d'application de la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (RALPDIENS), a été révisé par le Conseil d'Etat. La version en vigueur jusqu'à fin 2019 a été élaborée en 2013-2014 avant que la loi n'ait réellement déployé ses effets, en particulier en ce qui concerne l'organisation de la défense incendie et des missions de secours, mais également la prévention contre les éléments naturels. Il en résulte que certaines dispositions ont montré leurs limites et/ou leurs difficultés d'adéquation avec la réalité du terrain. Durant cette période de transition, le rôle des différents intervenants s'est précisé, notamment celui de l'ECAP. L'entrée en vigueur du règlement révisé est fixée au premier janvier 2020.

Placements

Après des résultats 2018 négatifs, la prudence était de mise sur les marchés financiers. Taux d'intérêt bas, situation géopolitique complexe et relations commerciales internationales tendues contribuaient à faire de 2019 une année potentiellement risquée. Il n'en a heureusement rien été et les performances ont dépassé les prévisions les plus optimistes. Toutes les classes d'actifs de l'ECAP ont affiché de bons rendements, malgré une stratégie toujours prudente.

Afin de mieux maîtriser la gestion des placements, la Chambre d'assurance a entériné une réorganisation des mandats confiés aux partenaires financiers de l'ECAP. Selon les nouveaux principes entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020, les placements seront gérés selon une approche «core-satellite». La partie centrale, représentant les trois quarts des placements sont dorénavant constitués de mandats balancés. Ils ont une allocation identique, permettant une comparaison directe des performances et sont majoritairement constitués d'obligations, mais également d'actions et d'immobilier indirect. La partie satellite, quant à elle, cherchera de la diversification, soit en terme de stratégie ou de type d'actifs. La mise en place de cette stratégie entrainera en 2020 une baisse significative des frais de gestion.

Informatique

Depuis plus de 2 ans, l'investissement des collaborateurs dans la «mue informatique» de l'ECAP est impressionnant. Le regroupement des métiers et des compétences de l'établissement a permis de clôturer, au mois de décembre 2019, la rédaction des spécifications détaillées du nouveau logiciel dont la programmation débutera dès janvier 2020. Il aura nécessité le décloisonnement des activités et l'introduction de visions transversales en particulier dans la gestion des bâtiments. Ce projet fédérateur et motivant a eu pour conséquence de remettre en cause les modes de travail et de collaboration. Il a aussi obligé à faire avancer plusieurs projets connexes qui seront appelés à interagir avec la nouvelle solution centrale, gestion des sinistres, collaborations avec les commissions de polices du feu, classement et archivage ou protection des données. Le socle comptable destiné à recevoir et fournir des données au logiciel en développement est également en cours de

renforcement. Le tout en gardant en permanence à l'esprit l'objectif initial, à savoir l'intérêt des clients et l'efficacité des prestations.

Immeuble Place de la Gare 4

Démarrés le 6 août 2018, les travaux d'extension et de restructuration du siège de l'ECAP, à la Place de la Gare à Neuchâtel, se sont achevés comme prévu dans le courant du 2^e trimestre 2019. L'hôtel Alpes & Lac, locataire des trois niveaux supérieurs, a été le premier à prendre possession des lieux, les 16 nouvelles chambres étant ouvertes à la location dès le 1^{er} juin. L'ECAP a rejoint ces nouveaux bureaux deux semaines plus tard, à la grande satisfaction de l'ensemble du personnel qui s'est très vite approprié les nouveaux espaces. A l'exception de quelques surprises inhérentes à tout chantier de rénovation, les travaux se seront déroulés selon le planning et le budget fixés. Ils ont permis de concentrer les activités de l'établissement sur trois étages, tout en offrant plus de surface utile et des conditions plus favorables à la collaboration entre les secteurs de l'établissement



ECAP

Chambre d'assurance immobilière

Au 31 décembre 2019, la composition de la Chambre d'assurance est la suivante :

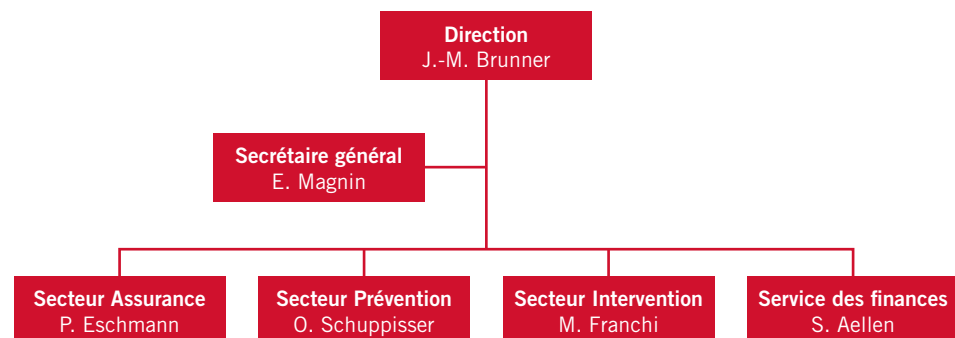
Président : M. Alain Ribaux, conseiller d'État, Neuchâtel

Vice-présidente : Mme Manuela Surdez, économiste, La Chaux-de-Fonds

Membres :

- Mme Katia Guillod, directrice de banque, Fontaines
- M. David Racheter, dessinateur en chauffage et ventilation, St-Sulpice
- M. Yanis Callandret, juriste, Neuchâtel
- M. Denis Clerc, anc. architecte communal, La Chaux-de-Fonds
- M. Thierry Grosjean, viticulteur-encaveur, anc. Conseiller d'Etat, Auviernier

Organisation et collaborateurs



ECAP

Direction et Administration

Directeur(*)	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général(*)	Eric Magnin
Coordinateur informatique	Patrice Huguenin-Dézot
Assistante de direction	Pascale Ecabert
Secrétaire-réceptionniste	Ruth Desaulles
Secrétaires	Isabelle Lebet Maryse Lebas
Apprentie (1 ^{ère} année)	Hülya Karakus (jusqu'au 30.06.2019)

Service des finances

Responsable financier(*)	Stéphane Aellen
Adj. au responsable de service	Alina Bara Gonçalves
Comptables	Riccarda Richard Luljeta Selimi
Aides-comptables	Jenny Stauffer Noémie Giorgis

Secteur Assurance

Responsable de secteur(*)	Pascal Eschmann
Experts	Massimo Vitalba, responsable des sinistres Véronique Rebstein, responsable des estimations (jusqu'au 31.12.2019) Charlotte Nicolet Cédric Richard
Gestionnaires de sinistres	Charlotte Durini Brigitte Louis
Gestionnaires de dossiers	Debora Zini Dominique Bärtschi Mickaël Leuba (+ webmaster) Daniel Guyot (+ correspondant informatique) Vanessa Maesano

Secteur Prévention

Responsable de secteur(*)	Olivier Schuppisser
Adj. au responsable de secteur	Maurice Rion
Experts	Pierre-Yves Eggli Fabian Profeta Elisenda Bardina Claudia De Poli (jusqu'au 30.06.2019) Isabelle Chalou (dès le 01.09.2019)

(*) Membres du comité de direction



Secteur Intervention

Responsable de secteur(*)	Maxime Franchi (inspecteur cantonal)
Responsable Défense incendie	Thierry Droxler
Logistique	Jean-Pierre Oppliger
	Denis Droël (jusqu'au 31.08.2019)
Formation	Lucien Dottori
	Bertrand Spiller
	Alexandre Fink
	Cédric Michel (dès le 01.06.2019)
Bureau technique	Francis Roth
Assistant technico-administratif	Dylan Javet
Collaboratrice administrative	Stéphanie Delay
Organe de révision	Fiduciaire Muller Christe & Associés SA

Experts externes

Yves Affolter	dessinateur-architecte, La Chaux-de-Fonds
Cédric Aklin	architecte, Neuchâtel
Thierry Bieler	dessinateur en bâtiment, Bevaix
Géraldine Chapatte	dessinatrice en bâtiment, Les Bois
Denis Cherbuin	dessinateur en bâtiment, Môtiers
Roger-Claude Choffat	architecte, Fleurier
Karin Davies	dessinatrice en bâtiment, La Chaux-de-Fonds
Fabienne Denoréaz Paul	architecte, Neuchâtel
Sophie Erard	architecte, Le Landeron
André Escobar	architecte, Neuchâtel
Christophe Farine	dessinateur en bâtiment, Valangin
Steve Hadorn	dessinateur en bâtiment, Coffrane (jusqu'au 31.12.2019)
Florence Hippenmeyer	architecte, Neuchâtel
Jacques Kaiser	dessinateur en bâtiment, Chézard
Olivier Kohli	dessinateur en bâtiment, Le Pâquier
Philippe Langel	architecte, La Chaux-de-Fonds
Vincent Mortilla	dessinateur en bâtiment, Les Hauts-Geneveys
Martin Mouzo	architecte, Cormondrèche
Chantal Prémat Allanfranchini	architecte, Neuchâtel
Christophe Saudan	architecte, Les Geneveys-sur-Coffrane
Bertrand Sigg	architecte, Saint-Aubin
Frédéric Soguel	dessinateur en bâtiment, Neuchâtel
Pascal Tharin	architecte, Cernier
Martine Urscheler Veillard	architecte, Peseux

Plénière

Mardi 26 novembre 2019

Centre de formation à Couvet

Pascal Eschmann

Responsable du secteur Assurance

ECAP



Finances

Résultats généraux

L'excellent résultat de l'exercice 2019 englobe de nombreux éléments dont la combinaison s'est avérée, en fin de compte, favorable, mais qui cache des disparités importantes.

Assurance

Depuis 2013, année de la grêle, jamais la sinistralité due aux éléments naturels n'avait été aussi élevée. L'aspect exceptionnel se situe dans le fait que les dommages ont été extrêmement localisés dans le temps et dans l'espace. A l'exception de l'épisode de Val-de-Ruz, les sinistres ont été peu nombreux et d'une ampleur limitée. La charge nette des sinistres est de 1.1 million inférieure aux prévisions, mais la proportion entre feu et éléments naturels est inversée. Le résultat technique d'assurance se monte à 4.65 millions, soit un 1.36 million de mieux que le budget.

Prévention

En matière de produits et de charges d'exploitation, le secteur Prévention a tenu son budget. Seules les subventions, prévues en augmentation, sont restées proches de l'année précédente, expliquant le montant supérieur qui sera attribué au fonds.

Intervention

En raison d'un manque de candidats ayant entraîné des annulations de cours, les charges de formation (soldes et consommables) ont été nettement inférieures au budget. Le résultat est également amélioré par le montant des amortissements effectués et des subsides versés au titre des véhicules pour la défense incendie (-350'000 francs)

Missions de secours

Les comptes 2019 peuvent se résumer à trois éléments marquants qui expliquent les écarts avec le budget. En ce qui concerne les charges, il s'agit, d'une part, des acquisitions de matériel chimique, réalisées après plusieurs reports (+311'000) et du retard pris dans les procédures d'achat de véhicules, qui allègent les amortissements (-194'000). Au chapitre des recettes, le niveau record des facturations à des tiers (+322'000) compense le surplus de charges. Prévu simultanément à l'acquisition des véhicules de défense chimique, le prélèvement à la réserve héritée du SSCM n'a pas été effectué et sera échelonné en 2020-21.

Le résultat positif de l'exercice, compte tenu d'une participation des communes à raison de 10.42 francs par habitant, se monte à 139'750 francs.

Placements des capitaux

Les revenus des placements, titres et immeubles, culminent à 29,5 millions de francs, dont une part non réalisée de 13.2 millions. Les dépenses se montent à 5.9 millions incluant les frais de gestion des titres (0.95), les charges d'immeubles (0.72) et les pertes sur titres (4.22). Selon les règles d'attribution en vigueur, 9.9 millions sont versés à la réserve de fluctuation de cours.

Révision et approbation des comptes

Comme à l'accoutumée, le système de contrôle interne de l'ECAP a fait l'objet d'un audit entre le 25 et le 28 novembre 2019. Dans ce cadre, préalable au contrôle des comptes, l'organe de révision s'est particulièrement intéressé au traitement des flux financiers, aux processus informatiques et à la facturation des primes d'assurance. La révision des comptes 2019 s'est tenue du 24 au 27 février 2020.

La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté le respect des normes d'audit suisse 890 ainsi que des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

En raison de la crise liée au Covid-19, les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière par voie de circulation. La décision a été entérinée par le président en date du 26 mars 2020.

Rapport de révision



Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

1.

Rapport de l'organe de révision à la Chambre d'assurance immobilière de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, conformément à l'art. 10 de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à l'art. 6 de son règlement d'exécution, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombent à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève





Fiduciaire
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19
F + 41 (0)32 722 19 20
info@fidmc.ch
www.fidmc.ch

2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément au mandat qui nous a été confié et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 26 mars 2020
SCH/sco

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA

			
David Marchand <i>expert-réviseur agréé</i>		Sébastien Charpié <i>expert-réviseur agréé</i> <i>(réviseur responsable)</i>	

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11
1400 Yverdon-les-Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4
1205 Genève



SWISCO.ch

Bilan

Chiffres en milliers de francs	Explications	31.12.2019	31.12.2018	Variation
ACTIF				
Actifs immobilisés				
Placements de capitaux	1	297'645	266'127	31'518
Participations	2	7'708	7'718	-10
Immobilisations incorporelles	3	295	73	221
Immobilisations corporelles	3	7'680	5'860	1'820
Total Actifs immobilisés		313'328	279'778	33'550
Actifs circulants				
Actifs de régularisation	4	617	681	-64
Créances	5	1'808	2'035	-227
Liquidités		37'624	36'913	711
Total Actifs circulants		40'049	39'629	421
TOTAL ACTIF		353'377	319'407	33'970
PASSIF				
Capitaux propres				
Réserves provenant des bénéfices accumulés		183'261	179'762	3'499
Résultat net de l'exercice		16'297	3'499	12'798
Total Capitaux propres		199'558	183'261	16'297
Capitaux étrangers				
Provisions techniques d'assurance	6	11'945	13'914	-1'969
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	36'809	36'491	318
Provisions non techniques	8	50'528	45'553	4'974
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	44'453	34'534	9'919
Passifs de régularisation	10	5'622	2'124	3'498
Dettes	11	4'463	3'531	932
Total Capitaux étrangers		153'820	136'147	17'673
TOTAL PASSIF		353'377	319'407	33'970

Comptes de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	Explications	2019 01.01 – 31.12	2018 01.01 – 31.12	Variation
		25'869	26'281	-412
	12	-4'121	-3'132	-989
		21'748	23'148	-1'400
	13	-14'209	-11'580	-2'629
	14	1'872	-181	2'052
	15	-4'750	-4'611	-139
		24	33	-9
		-33	1	-33
	16	4'652	6'810	-2'158
		5'174	5'094	81
		-3'794	-3'945	151
		-1'380	-1'148	-232
	17	0	0	0
		8'063	8'188	-125
		-6'467	-6'324	-144
		-1'595	-1'864	269
	18	0	0	0
		2'959	2'999	-39
		-2'820	-2'313	-506
		-140	-685	546
	19	0	0	0
	20	29'483	10'169	19'314
	21	-5'946	-16'026	10'080
	22	23'537	-5'857	29'394
	23	-9'919	3'818	-13'738
		13'618	-2'039	15'657
		18'270	4'771	13'498
		-1'973	-1'273	-700
		16'297	3'499	12'798

Flux de trésorerie

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01-31.12	2018 01.01-31.12
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation		
Bénéfice/Perte	16'297	3'499
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	5'198	14'996
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-25'238	-5'901
Amortissements sur immobilisations incorporelles	145	52
Amortissements sur immobilisations corporelles	875	639
Variation des provisions techniques d'assurance	-1'969	-2'743
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	318	-555
Variation des provisions non techniques	4'974	3'717
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	9'919	-3'818
Variation des créances	227	-187
Variation des actifs de régularisation	64	3'211
Variation des engagements	932	-945
Variation des passifs de régularisation	3'498	-5'147
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	15'240	6'818
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement		
Investissements en placements de capitaux	-306'069	-235'184
Désinvestissements en placements de capitaux	294'592	228'493
Investissements en immobilisations incorporelles	-366	-20
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-2'774	-1'902
Désinvestissements en immobilisations corporelles	79	0
Investissements en participations	0	-34
Désinvestissements en participations	10	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	-14'529	-8'647
Flux de trésorerie relative aux opérations de financement	0	0
Somme des flux de trésorerie	711	-1'829
Variation de trésorerie		
Trésorerie au 01.01	36'913	38'743
Somme des flux de trésorerie	711	-1'829
Trésorerie au 31.12	37'625	36'914

Variations des capitaux propres

Chiffres en milliers de francs	Total bénéfices accumulés
Capital propre au 01.01.2019	183'261
Résultat 2019	16'297
Capital propre au 31.12.2019	199'558



Annexes

Glossaire

AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâtelaise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
COSTRADIS	Commission stratégique de la défense incendie et des secours
CS	Centre de secours
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâtelaise
SIS	Service d'incendie et de secours
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
UIR	Union intercantonale de réassurance



Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

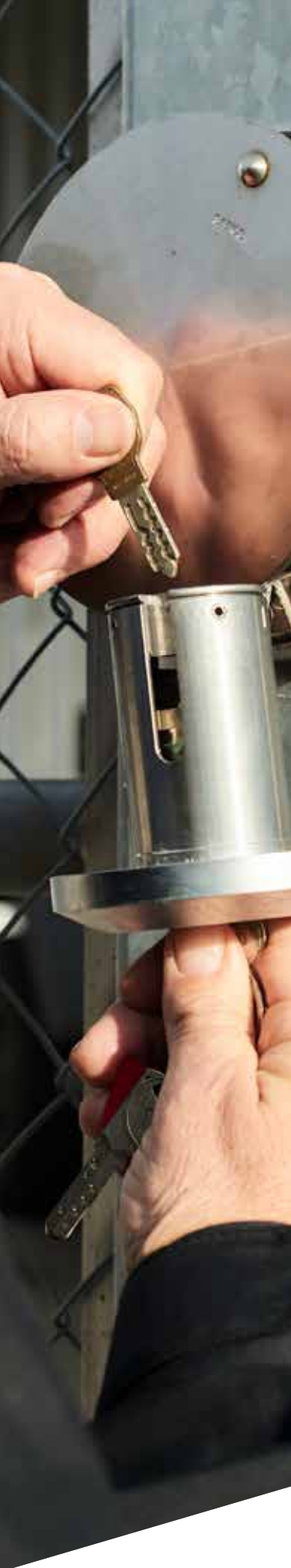
Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.



Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction. Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à :

		2019	2018
EUR	1	1.0854	1.1256
USD	1	0.9664	0.9828
JPY	100	0.8900	0.8965
CAD	1	0.7447	0.7214
NOK	100	0.1101	0.1136
GBP	1	1.2819	1.2528
SGD	1	0.7188	0.7212
SEK	1	0.1034	0.1107
DKK	1	0.1453	0.1507
AUD	1	0.6789	0.6922
HKD	1	0.1241	0.1255

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants :

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

Titres

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Immeubles

A l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté.

Constructions en cours

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.



Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels: 4 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Immeubles:	50 ans
Mobilier et installations:	5 ans
Gros véhicules défense incendie:	12 ans
Petits véhicules défense incendie:	8 ans
Véhicules missions de secours:	Selon planification stratégique
Autres véhicules:	4 ans
Matériel informatique:	3 ans

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent :

- Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.
- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent :

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (Ciren) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes :

- Provision couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension Prévoyance.ne incombant à l'Établissement.
- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dues aux employés de l'ECAP.
- Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans le secteur de l'intervention.
- Provision constituée pour participer au financement d'une nouvelle centrale d'alarme.
- Provision destinée à indemniser certains dommages non couverts dans le cadre du produit référentiel.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.



- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision est basé sur l'allocation effective des actifs au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.



Commentaires relatifs au bilan

1 Placements de capitaux Chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2019	15'965	27'561	66'434	1'328
Entrées de valeur	43'983	32'121	0	3'005
Sorties de valeur	-21'076	-38'923	-68	0
Bénéfices non réalisés	3'766	3'172	0	0
Pertes non réalisées	-40	-568	0	0
Bénéfices réalisés	2'647	3'755	0	0
Pertes réalisées	-28	-253	0	0
Valeur de marché au 31.12.2019	45'217	26'865	66'366	4'333

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
Valeur de marché au 01.01.2018	23'492	30'979	66'256	232
Entrées de valeur	13'873	25'503	178	1'096
Sorties de valeur	-19'190	-25'111	0	0
Bénéfices non réalisés	28	558	0	0
Pertes non réalisées	-2'096	-3'452	0	0
Bénéfices réalisés	633	1'114	0	0
Pertes réalisées	-775	-2'030	0	0
Valeur de marché au 31.12.2018	15'965	27'561	66'434	1'328

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
17'841	96'960	13'381	9'623	153	16'880	266'127
25'591	29'788	11'005	11'182	0	149'394	306'069
-17'844	-38'672	-11'129	-11'115	-30	-155'735	-294'592
2'423	2'058	273	1'357	0	130	13'178
-29	-435	-94	0	0	-134	-1'300
680	1'856	2'459	140	4	518	12'060
-59	-173	-2'002	0	0	-1'382	-3'898
28'603	91'381	13'894	11'186	128	9'671	297'645

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Autres titres	Prêts	Liquidités	TOTAL
19'057	97'466	15'842	10'346	10	4'851	268'531
636	22'214	11'625	0	148	159'912	235'184
-1'282	-22'103	-13'737	0	-10	-147'061	-228'493
24	196	51	0	0	222	1'080
-1'260	-2'077	-423	-723	0	-175	-10'206
681	1'487	381	0	5	519	4'821
-16	-224	-358	0	0	-1'388	-4'790
17'841	96'960	13'381	9'623	153	16'880	266'127

Annexes

Chiffres en milliers de francs		31.12.2019	31.12.2018
2	Participations	7'708	7'718
	L'ECAP est membre de la société simple du Pool (selon l'art.530 et suivants CO).	7'658	7'668
	L'ECAP est propriétaire à 100% de Camerimo SA en liquidation. Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 48, les filiales d'importance négligeable peuvent être exclues de l'intégration globale. (les immeubles sont propriété de l'ECAP et Camerimo SA en liquidation considéré comme filiale d'importance négligeable).	50	50
4	Actifs de régularisation	617	681
	Intérêts courus	529	661
	Divers	88	20
5	Créances	1'808	2'035
	Créances envers des organisations liées		
	SCAN	0	3
	AXA Winterthur	0	119
	Autres créances	1'808	1'913
	Impôt anticipé	287	249
	Créances primes	159	155
	Créances diverses	1'361	1'509

3 Immobilisations	Immobilisation incorporelles					Immobilisations corporelles				
	Logiciels informatiques	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2019	73	73	744	3'228	153	94	4	33	1'604	5'860
Valeur d'acquisition au 01.01.	232	232	1'012	4'008	866	224	7	217	1'820	8'155
Entrées de valeurs	366	366	0	2'407	0	152	0	13	202	2'774
Sorties de valeurs	0	0	-10	0	0	-69	0	0	0	-79
Valeur d'acquisition au 31.12.	599	599	1'003	6'415	866	307	7	230	2'022	10'850
Ajustements cumulés au 01.01.	-159	-159	-269	-780	-713	-130	-3	-184	-216	-2'295
Amortissements	-145	-145	-119	-587	-26	-48	-1	-38	-57	-875
Ajustements cumulés au 31.12.	-304	-304	-387	-1'367	-739	-178	-4	-222	-273	-3'170
Valeur comptable nette au 31.12.2019	295	295	615	5'048	128	129	3	9	1'749	7'680

	Immobilisation incorporelles					Immobilisations corporelles				
	Logiciels informatiques	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
Valeur comptable nette au 01.01.2018	106	106	175	2'464	179	56	5	76	1'641	4'597
Valeur d'acquisition au 01.01.	213	213	315	2'872	866	156	7	217	1'820	6'253
Entrées de valeurs	20	20	697	1'137	0	69	0	0	0	1'902
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	232	232	1'012	4'008	866	224	7	217	1'820	8'155
Ajustements cumulés au 01.01.	-107	-107	-140	-407	-688	-99	-1	-141	-180	-1'656
Amortissements	-52	-52	-128	-373	-26	-31	-1	-43	-36	-639
Ajustements cumulés au 31.12.	-159	-159	-269	-780	-713	-130	-3	-184	-216	-2'295
Valeur comptable nette au 31.12.2018	73	73	744	3'228	153	94	4	33	1'604	5'860

6 Provisions techniques d'assurance Chiffres en milliers de francs

	01.01.19	Attributions	Utilisations	31.12.19
Sinistres Feu bruts	9'801	0	-1'537	8'264
- part de la réassurance	-387	292	0	-95
Sinistres Feu nets	9'414	292	-1'537	8'169
Sinistres Eléments naturels bruts	2'331	5'609	0	7'940
- part de la réassurance	-31	0	-4'133	-4'164
Sinistres Eléments naturels nets	2'300	5'609	-4'133	3'776
Provision pour rabais sur prime	2'200	0	-2'200	0
Total	13'914	5'902	-7'871	11'945

	01.01.18	Attributions	Utilisations	31.12.18
Sinistres Feu bruts	15'655	0	-5'854	9'801
- part de la réassurance	-1'749	1'361	0	-387
Sinistres Feu nets	13'906	1'361	-5'854	9'414
Sinistres Eléments naturels bruts	1'372	959	0	2'331
- part de la réassurance	-51	20	0	-31
Sinistres Eléments naturels nets	1'321	979	0	2'300
Provision pour rabais sur prime	1'430	2'200	-1'430	2'200
Total	16'657	3'159	-9'440	13'914

7 Provisions techniques pour fluctuation et sécurité Chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	Pool	Total
Etat au 01.01.19	6'460	15'123	14'908	36'491
Attributions	0	213	161	374
Dissolutions	-55	0	0	-55
Etat au 31.12.19	6'404	15'335	15'069	36'809
Etat au 01.01.18	7'186	15'036	14'823	37'045
Attributions	0	86	86	172
Dissolutions	-727	0	0	-727
Etat au 31.12.18	6'460	15'123	14'908	36'491

	2019	2018
Réserves nécessaires		
Obligations envers la CIREN	15'335	15'123
Obligations statutaires envers l'UIR	6'404	6'460
Obligations envers le Pool	15'069	14'908
Total des réserves nécessaires	36'809	36'491
déjà en réserve selon bilan	-36'809	-36'491
Total des réserves manquantes	0	0

8 Provision non technique

Chiffres en milliers de francs	01.01.19	Attributions	Dissolutions	31.12.19
Fonds pour l'intervention	24'178	1'689	0	25'867
Fonds pour la prévention	7'840	1'420	0	9'259
Fonds d'actions spéciales	2'161	0	-94	2'067
Provision promesses pour subventions	2'700	0	-40	2'660
Provision vacances et heures supplémentaires	125	0	-10	115
Provision Prévoyance.ne	6'866	0	0	6'866
Provision spéciale pour dommages non couverts	0	1'870	0	1'870
	43'870	4'979	-144	48'704
Fonds des missions de secours	1'684	140	0	1'823
Total	45'553	5'119	-144	50'528

Chiffres en milliers de francs	01.01.18	Attributions	Dissolutions	31.12.18
Fonds pour l'intervention	22'314	1'864	0	24'178
Fonds pour la prévention	6'416	1'424	0	7'840
Fonds d'actions spéciales	2'161	0	0	2'161
Provision promesses pour subventions	2'975	0	-275	2'700
Provision vacances et heures supplémentaires	70	55	0	125
Provision Prévoyance.ne	6'903	800	-836	6'866
	40'838	4'143	-1'112	43'870
Fonds des missions de secours	998	685	0	1'684
Total	41'837	4'828	-1'112	45'553

9 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

01.01.19	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.19
34'534	9'919	0	0	44'453

01.01.18	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.18
38'352	0	-3'818	0	34'534

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieures aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2019	73.63%
Part des placements en francs suisses au 31.12.2019	93.95%

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend :

- a) de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- b) de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40% alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5%.

Provision requise	14.94%
Représentant un montant de	44'523
Provision à fin 2018	34'534

	2019	2018
Provision nécessaire au 31.12	-44'523	-34'534
déjà mis en réserve selon bilan	44'523	34'534
Provision manquante au 31.12	0	0

Annexes

Chiffres en milliers de francs	31.12.2019	31.12.2018
10 Passifs de régularisation	5'622	2'124
Primes encaissées d'avance	4'731	784
Passifs transitoires	885	1'340
Autres passifs transitoires	5	0
11 Dettes	4'463	3'531
Engagement envers des organisations liées	254	254
OFROU	254	254
Autres dettes	4'209	3'276



Commentaires relatifs au compte de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs		2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.
12	Primes de réassurance	-4'121	-3'132
	UIR primes de réassurance feu	-1'241	-1'291
	UIR primes de réassurance éléments naturels	-1'833	-1'840
	Pool mise de fonds	-1'047	-1'020
	UIR bonus prime	0	1'019
13	Charges nettes des sinistres	-14'209	-11'580
	Charges nettes feu	-3'538	-6'726
	Charges nettes éléments naturels	-15'407	-5'200
	Produit de la réassurance	4'255	6
	Recours sur sinistres	482	341
14	Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	1'872	-181
	Provision rabais s/primes futures	2'200	-770
	Provision CIREN	-213	-86
	Pool dommages sismiques	-161	-86
	Engagement statutaire UIR	55	727
	Participation au capital du Pool	-10	34
15	Charges d'exploitation	-4'750	-4'611
	Pool technique	-1'682	-1'863
	Pool administratif	-1'732	-1'746
	Autres charges d'exploitation	-1'336	-1'001

Informations sectorielles

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.	Différence
16 Assurance			
Résultat technique			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	25'869	26'281	-412
Primes de la réassurance	-4'121	-3'132	-989
Primes nettes d'assurance	21'748	23'148	-1'400
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-3'056	-6'385	3'329
Part de la réassurance	97	4	92
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-2'960	-6'381	3'421
Charges liées aux sinistres Eléments naturels	-15'407	-5'200	-10'207
Part de la réassurance	4'158	1	4'157
Charges nettes liées aux sinistres Eléments naturels	-11'249	-5'199	-6'050
Total net des charges liées aux sinistres	-14'209	-11'580	-2'629
Modification des provisions techniques	2'200	-770	2'970
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	-328	589	-918
Charges d'exploitation			
Salaires	-5'297	-5'499	203
Charges sociales	-1'144	-1'103	-41
Autres charges de personnel	3'027	2'993	33
Total des charges de personnel	-3'415	-3'609	195
Charges des locaux	-234	-163	-71
Charges d'administration	-477	-335	-142
Charges d'informatique	-625	-504	-121
Total des charges administratives	-1'336	-1'001	-334
Total des charges d'exploitation	-4'750	-4'611	-139
Autres produits d'exploitation	24	33	-9
Autres charges d'exploitation	-33	1	-33
Résultat technique	4'652	6'810	-2'158

17 Prévention des dommages

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Contribution pour la prévention	5'061	4'997	64
Autres recettes	113	96	16
Total des produits	5'174	5'094	81
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-583	-572	-11
Subsides pour mesures constructives et techniques	-1'177	-1'429	253
ECAPi	-32	-32	0
Frais prévention éléments naturels	-93	-92	-1
Frais de personnel et administratifs	-1'910	-1'820	-90
Total des charges	-3'794	-3'945	151
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-1'420	-1'424	4
Variation provision promesses pour subventions	40	275	-235
Total variation des provisions non techniques	-1'380	-1'148	-232
Résultat pour la prévention des dommages	0	0	0

18 Intervention

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Contribution pour la défense incendie	5'624	5'552	71
Contribution des assureurs privés	1'144	1'112	31
Contribution OFROU	50	98	-48
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	483	533	-49
Autres recettes	761	892	-131
Total des produits	8'063	8'188	-125
Charges			
Subventions véhicules	-416	-276	-140
Subventions matériel	-381	-400	19
Subventions formation et équipement personnel	-1'105	-1'181	76
Centrale d'alarme et d'engagement	-200	-212	12
Subventions pour les constructions et locaux	-306	-300	-6
Subventions aux SIS et régions	-76	-26	-50
Subvention pour adductions	-264	-345	81
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-13	-2	-12
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-22	-1	-22
Frais inspectorat	-26	-37	11
Frais logistique	-709	-720	11
Frais bureau technique	-437	-403	-34
Frais informatique	-257	-238	-19
Frais de personnel et administratifs	-2'247	-2'160	-87
Divers	-8	-24	16
Total des charges	-6'467	-6'324	-144
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement au fonds d'actions spéciales pour la prévention	94	0	94
Ajustement au fonds pour l'intervention	-1'689	-1'864	175
Total variation des provisions non techniques	-1'595	-1'864	269
Résultat pour l'intervention	0	0	0
Total de la prévention et de l'intervention	0	0	0

19 Missions de secours

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.	Variation
Produits			
Facturation aux communes	1'841	2'136	-295
Contribution OFROU	265	265	0
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	4	0
Contribution DETEC	47	47	0
Facturation interventions	723	512	211
Contribution cantonale	50	0	50
Autres recettes	28	34	-5
Total des produits	2'959	2'999	-39
Charges			
Charges salariales	-1'535	-1'536	1
Spécialistes NRBC	0	-2	2
Formation	-165	-95	-70
Mandat, étude et honoraires	-6	0	-6
Locaux	-115	-121	6
Frais d'interventions	-43	-28	-15
Hydrocarbures lac de Neuchâtel	-50	0	-50
Véhicules	-153	-156	3
Equipement et matériel	-522	-114	-409
Centrale d'alarme	-115	-115	0
Frais gestion et inspectorat	-77	-77	0
Frais divers	-38	-70	32
Total des charges	-2'820	-2'313	-506
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement / attribution au fonds des missions de secours	-140	-685	546
Total variation des provisions non techniques	-140	-685	546
Résultat des missions de secours	0	0	0

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.
20 Produits des placements de capitaux	29'483	10'169
Produits des actions suisses	6'413	661
Dividendes	406	434
Gains réalisés	2'241	199
Gains non réalisés	3'766	28
Produits des actions étrangères	6'927	1'672
Dividendes	365	537
Gains réalisés	3'390	577
Gains non réalisés	3'172	558
Produits des immeubles	4'245	4'268
Produits	4'245	4'268
Produits des fonds immobiliers	3'103	705
Dividendes	259	284
Gains réalisés	422	398
Gains non réalisés	2'423	24
Produits des obligations suisses	3'913	1'684
Produits des intérêts	1'258	1'470
Gains réalisés	598	18
Gains non réalisés	2'058	196
Produits des obligations étrangères	2'732	432
Produits des intérêts	119	257
Gains réalisés	2'340	124
Gains non réalisés	273	51
Autres titres	1'497	0
Dividendes	140	0
Gains non réalisés	1'357	0
Prêts	4	5
Produits des intérêts	4	5
Produits des liquidités	648	742
Produits des intérêts	0	0
Gains réalisés	518	520
Gains non réalisés	130	222

Chiffres en milliers de francs	2019 01.01. - 31.12.	2018 01.01. - 31.12.
21 Charges sur placements de capitaux	-5'946	-16'026
Charges sur actions suisses	-68	-2'870
Pertes réalisées	-28	-775
Pertes non réalisées	-40	-2'096
Charges sur actions étrangères	-821	-5'482
Pertes réalisées	-253	-2'030
Pertes non réalisées	-568	-3'452
Charges sur immeubles	-748	-1'030
Charges des immeubles	-748	-1'030
Charges sur fonds immobiliers	-88	-1'275
Pertes réalisées	-59	-16
Pertes non réalisées	-29	-1'260
Charges sur obligations suisses	-608	-2'301
Pertes réalisées	-173	-224
Pertes non réalisées	-435	-2'077
Charges sur obligations étrangères	-2'096	-782
Pertes réalisées	-2'002	-358
Pertes non réalisées	-94	-423
Autres titres	0	-723
Pertes non réalisées	0	-723
Charges sur liquidités	-778	-807
Pertes réalisées	-644	-632
Pertes non réalisées	-134	-175
Charges liées aux placements de capitaux	-739	-757
Frais gestion	-739	-757
Frais de transactions	0	0

Chiffres en milliers de francs		2019	2018
		01.01. - 31.12.	01.01. - 31.12.
22	Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	23'537	-5'857
	Résultat des actions suisses	6'345	-2'209
	Résultat des actions étrangères	6'106	-3'810
	Résultat des immeubles	3'497	3'238
	Résultat des fonds immobiliers	3'015	-570
	Résultat des obligations suisses	3'305	-617
	Résultat des obligations étrangères	636	-350
	Résultat des autres titres	1'497	-723
	Résultat des prêts	4	5
	Résultat des liquidités	-130	-65
	Charges liées aux placements de capitaux	-739	-757
23	Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-9'919	3'818



Annexes aux comptes annuels

Valeurs d'assurance - Incendie	Exercice 2019 CHF (indice 118)	Exercice 2018 CHF (indice 118)
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2'742'095.00	2'742'095.00
Immeuble, Grande Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	1'924'484.05	1'924'484.05
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 13 et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	8'485'000.00	8'485'000.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'404'315.20	2'404'315.20
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 2, Neuchâtel	4'890'000.00	4'890'000.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	6'768'700.00	6'768'700.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'555'000.00	2'555'000.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	145'455.00	145'455.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	8'675'000.00	8'675'000.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'775'000.00	3'775'000.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2'737'560.51	2'737'560.51
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'543'845.00	3'466'953.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	6'775'000.00	6'775'000.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	7'343'040.00	7'343'040.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'285'000.00	6'285'000.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15 a, La Chaux-de-Fonds	1'181'833.33	1'181'833.33
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	8'641'559.32	8'641'559.32
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1'068'000.00	1'068'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3'390'000.00	3'390'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3'195'000.00	3'195'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3'380'000.00	3'380'000.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1'350'308.00	1'350'308.00
Total	91'256'195.41	91'179'303.41

Engagements de prévoyance

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «Prévoyance.ne») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Chiffres-clés ressortant du rapport annuel 2018 de Prévoyance.ne (connus lors de l'établissement des comptes)

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2018	31.12.2017	Evolution
Engagements de prévoyance	6'315'835'657.10	6'013'774'592.75	302'061'064.35
Fortune disponible selon art.72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'713'711'366.37	3'409'810'194.09	303'901'172.28
Découvert selon art. 72a LPP	2'602'124'290.73	2'603'964'398.66	-1'840'107.939
Taux de couverture selon art. 72a LPP	58.8%	56.7%	+2.1 pts de %

La part du découvert technique au 01.01.19 imputable à l'ECAP est de CHF 8'282'660.– (01.01.18: CHF 8'716'031.–). Un apport supplémentaire a été versé par l'ECAP de CHF 182'472.– entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, l'ECAP est désormais au bénéfice d'une garantie octroyée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 3 juillet 2019. Cette garantie s'élève au 31 décembre 2019 à CHF 8'531'301. Elle est destinée à couvrir les prestations dues en vertu de la LCPFPub au personnel de l'ECAP. Le montant de la garantie sera réduit à mesure que le taux de couverture de Prévoyance.ne augmente.

Mesures de recapitalisation validées par le Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de Prévoyance.ne sont les suivantes: élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs. Par ailleurs, la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel a effectué, conformément à la modification de la loi, un passage au système de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2019. La participation 2018 de l'ECAP aux mesures compensatoires, dues au changement de primauté, a été de CHF 651'487.-.

Affaires juridiques en suspens

Aucune affaire en cours.

Transactions avec des personnes ou des organisations liées

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSPP),
- Prévoyance.ne,
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de nature juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

Gestion des risques et contrôle interne

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes rendus réguliers.

Fil rouge 2019

Les femmes et les hommes de l'ECAP.

Impressum

mars 2020

Photos: Damien Berney

Réalisation graphique: >graffiti-communication.ch

Rédaction: ECAP Neuchâtel



Place de la Gare 4 – 2002 Neuchâtel
T 032 889 62 22 – F 032 889 62 33
ecap@ne.ch – www.ecap-ne.ch

